

## P&V Assurances Vie Collectives

Formulaire d'affiliation

Prière de répondre en MAJUSCULES à toutes les questions de manière complète et correcte. Un trait ne compte pas comme réponse. Un formulaire d'affiliation dûment complété nous permet d'accélérer l'émission des contrats et permet un gain de temps appréciable. Nous vous remercions de votre collaboration.

### Organisateur

Assurance de Groupe E \_ \_ \_ \_ \_ Organisateur

Dénomination

Rue

N°/Boîte

Code postal

Localité

### Renseignements personnels nécessaires à l'affiliation

#### A compléter par le candidat à l'affiliation

Statut professionnel

Salarié

Indépendant

Catégorie professionnelle

Employé

Ouvrier

Technicien

Cadre

Directeur

Nom (de jeune fille pour les femmes mariées)

Prénoms

Sexe

masculin

féminin

Date de naissance \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Né(e) à

Nationalité

N° de registre national \_ \_ \_ \_ \_

Langue \_ \_

Etat civil

célibataire

marié(e)

séparé(e)

divorcé(e)

veuf(ve)

cohabitant(e) légal(e)

Rue

N°/Boîte

Code postal

Localité

E-mail

@

Date de la première activité professionnelle \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

|                                      | Nom | Prénom | Date de naissance |
|--------------------------------------|-----|--------|-------------------|
| Conjoint(e) / Cohabitant(e) légal(e) |     |        | __ / __ / ____    |
| Enfants                              | 1   |        | __ / __ / ____    |
|                                      | 2   |        | __ / __ / ____    |
|                                      | 3   |        | __ / __ / ____    |
|                                      | 4   |        | __ / __ / ____    |

#### A compléter par l'organisateur

Type de contrat de travail

à durée déterminée

à durée indéterminée

↳ date de début de contrat

↳ date d'entrée en service

\_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

\_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

↳ date de fin de contrat

\_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Date d'affiliation à l'engagement de pension \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

## Renseignements personnels nécessaires à l'affiliation (suite)

Rémunérations brutes Mensuelle régulière ACTUELLE (100 %) \_\_\_\_\_, \_\_\_ EUR  
Mensuelle de fin de carrière (100 %) \_\_\_\_\_, \_\_\_ EUR  
Annuelle totale normale (y compris 13e mois, pécule, etc.) \_\_\_\_\_, \_\_\_ EUR  
**Si Part-Time** Pourcentage de prestations exprimé en base mensuelle \_\_\_\_\_ %  
Rémunération mensuelle actuelle REELLE \_\_\_\_\_, \_\_\_ EUR  
Contribution personnelle \_\_\_\_\_, \_\_\_ EUR Contribution patronale \_\_\_\_\_, \_\_\_ EUR

Indiquer la combinaison d'assurance (si un choix est prévu)

## A qui revient le bénéfice des contrats en cas de décès de l'affilié ?

### Dispositions réglementaires

#### < ... Le bénéfice des contrats est attribué par priorité :

- Au conjoint de l'affilié qui n'est pas séparé de corps ni divorcé, ni en instance de séparation de corps ou de divorce, ou le cohabitant légal de l'affilié.

Si le conjoint n'est pas nommément désigné comme bénéficiaire, le bénéfice est attribué à la personne qui a cette qualité lors du décès.

- A défaut, ses enfants dont la filiation est légalement établie et ses enfants adoptifs, par parts égales ou par représentation, leurs descendants.

La part revenant aux enfants mineurs est payée suivant les instructions données par le représentant légal.

A défaut d'instructions, le paiement s'effectue sur un contrat souscrit auprès de la Société au nom de l'enfant, sous la forme d'une assurance de capital différé avec remboursement de la réserve (C.D.R.R.).

- A défaut, toute personne physique désignée dans le contrat par l'affilié.
- A défaut, la succession de l'affilié, à l'exception de l'Etat.
- A défaut, le capital sera versé intégralement dans le Fonds de Financement institué dans le cadre de l'assurance de groupe.

Des dérogations à titre individuel sont possibles à la demande de l'affilié.

**Pour être opposable à la Société, la modification de l'attribution bénéficiaire doit être signifiée par écrit... >**

**Si vous désirez déroger aux dispositions prévues ci-dessus, il vous suffit de demander le document "désignation des bénéficiaires" avec référence 001-0269 / P06-2013 auprès de votre employeur et de nous le renvoyer dûment complété et signé.**

Les contrats d'assurance seront établis sur base des présents renseignements et des dispositions générales et particulières.

Les dispositions générales d'assurance sont celles remises par P&V ASSURANCES.

#### Loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée

Vos données à caractère personnel seront enregistrées dans les fichiers de P&V. Elles pourront être utilisées à des fins commerciales et à toute gestion relative aux contrats d'assurances. En vertu de la loi du 8/12/1992 pour la protection de la vie privée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données ainsi que de la possibilité de consulter le registre public tenu auprès de la Commission de la Protection de la Vie Privée, sous les numéros d'identification 000115311, 000115707 et 000115509.

Dans un but de gestion rapide du contrat et/ou du dossier sinistre, je donne par la présente mon consentement spécial quant au traitement des données à caractère personnel, y compris celles relatives à la santé, me concernant.

#### Loi du 20 juillet 2007

Article 138bis-8 de la loi du 20 juillet 2007 prévoit que dans certaines conditions lorsqu'un affilié perd le bénéfice d'un contrat collectif offrant une rente en cas d'incapacité de travail suite à un accident ou une maladie, il a le droit de poursuivre à titre individuel l'assurance avec des garanties similaires, et ceci sans acceptation médicale ou délai d'attente.

Article 138bis-9 de la loi du 20 juillet 2007 : La poursuite de ce contrat à titre privé peut être préfinancée de manière personnelle, afin d'établir la prime individuelle future en fonction du tarif correspondant à l'âge de l'affilié au moment où il commence à payer cette prime complémentaire

Je donne mon accord préalable quant à la communication au médecin conseil de l'assureur des causes de mon décès.

#### Avertissement

Toute escroquerie ou tentative d'escroquerie envers la Compagnie d'assurances entraîne non seulement la résiliation du contrat d'assurance, mais fait également l'objet de poursuites pénales sur la base de l'article 496 du Code pénal.

**L'organisateur veille à la stricte application des dispositions générales et particulières.**

**Il est impératif que l'organisateur et le candidat à l'affiliation signent le présent document en faisant précéder leur signature de la mention "lu et approuvé".**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Signatures *certifiées sincères et véritables*, \_\_\_\_\_ du candidat à l'affiliation, \_\_\_\_\_ de l'organisateur;